

André Versaille

Éditeur

La déclaration Schuman

par

Robert Schuman, le 9 mai 1950

Tiré du livre

LES 100 DISCOURS QUI ONT MARQUÉ LE XX^e SIÈCLE

Sous la direction de

Hervé Broquet, Catherine Lanneau et Simon Petermann



Édition établie et présentée par
Hervé Broquet, Catherine Lanneau et Simon Petermann

Les 100 discours
qui ont marqué
le XX^e siècle

Préface de Jean-François Lisée
Introduction de Geoffroy Matagne

❧ *André Versaille éditeur* ❧

48 – ROBERT SCHUMAN
LA DÉCLARATION SCHUMAN

9 mai 1950

Le 9 mai 1950, cinq ans à peine après la fin de la Seconde Guerre, la France tend la main à l'Allemagne, l'ennemie d'hier, et lui propose une gestion commune et internationalement contrôlée de la production de charbon et d'acier. Ce projet concret, pragmatique et clairement circonscrit est révolutionnaire à plus d'un titre. Il réussit à lancer le processus d'intégration européenne là où d'autres projets, sans doute trop ambitieux ou trop visionnaires, comme le plan Briand pour une Europe fédérale¹, n'avaient pu aboutir. En guise de reconnaissance, c'est la date du 9 mai qui a été choisie pour célébrer, chaque année, la fête de l'Europe.

Des rapports franco-allemands sous l'œil des Anglo-Saxons

La France est sortie de la Seconde Guerre dans le camp des vainqueurs, mais de justesse. Elle fait partie des quatre Grands, même si elle semble à la traîne, siège de façon permanente au Conseil de Sécurité de l'ONU et occupe une zone en Allemagne. Elle doit ce statut privilégié, que nul n'aurait osé prédire après l'effondrement de 1940, à la pugnacité du général de Gaulle mais également à l'insistance de Churchill qui tenait à avoir, en Europe, un contrepoids aux Russes. Cependant, la France de l'immédiat après-guerre est aussi exsangue, ruinée et donc économiquement dépendante de l'aide américaine. Résolue à une politique d'extrême fermeté face à l'Allemagne, en termes de réparations, de démembrement du pays et de contrôle sévère de sa production industrielle, elle se heurte rapidement à Londres et Washington qui n'entendent pas pressurer l'Allemagne mais la transformer, à brève échéance, en partenaire. Les Anglo-Saxons ne veulent pas rééditer les erreurs du traité de Versailles et risquer de jeter un pays humilié dans les bras d'un nouveau nazisme ou du communisme. Dès 1946, ils ont intégré le rideau de fer dans leurs schémas de pensée² alors que la France espère encore jouer l'arbitre entre Est et Ouest jusqu'à l'échec de la conférence de Moscou, au printemps 1947. Définitivement lâchée par l'URSS sur ses projets pour l'Allemagne, elle doit alors accepter la réalité de la guerre froide et s'ancrer résolument à l'Ouest. Un an plus tard, en juin 1948, les Anglo-Saxons lui imposent une série de recommandations à accepter en bloc : création d'une Assemblée

¹ Voir l'introduction au discours n° 14.

² Voir l'introduction au discours n° 40.

constituante allemande, fusion progressive des trois zones d'occupation, donc naissance d'un État occidental allemand, et création d'une Autorité internationale de la Ruhr qui se contentera de contrôler la distribution de la production et n'impliquera pas de détachement politique. Pour la France, c'est véritablement la fin des illusions. La donne change : il ne s'agit plus de trouver comment maintenir l'Allemagne dans une situation d'infériorité mais bien d'arriver à canaliser, à encadrer son redressement dans un rapport de presque égalité.

Par ailleurs, la guerre froide, et plus particulièrement la peur de voir l'Europe sombrer dans le communisme par désespoir et pauvreté, est à l'origine du Plan Marshall et de son corollaire, le rapprochement des économies européennes au sein de l'OEEC, Organisation européenne de coopération économique. Créée en 1948, celle-ci rassemble les seize pays ayant accepté le Plan Marshall mais également les zones d'occupation occidentales en Allemagne. Pour Washington, aucune aide à l'Europe ne peut être conçue sans intégrer l'Allemagne non-communiste, bordant le rideau de fer. En outre, aucune construction européenne tangible et viable n'est possible sans une réconciliation puis un partenariat entre la France et l'Allemagne, étant entendu que la première doit, idéalement, garder la direction des opérations. Les pressions américaines sur Paris sont donc de plus en plus fortes pour l'inciter à agir et à prendre une initiative audacieuse. C'est d'ailleurs déjà un scénario de ce type que défendait Winston Churchill dans son discours de Zurich³.

Certains, en France, sont sensibles aux arguments anglo-saxons ou, simplement, désireux de prendre les devants pour éviter que Washington ne leur force un jour la main. Néanmoins, ils savent que leur marge de manœuvre est étroite : la germanophobie reste intense au sein de la classe politique et du peuple français et nombreux sont ceux qui n'entendent rien céder à l'ennemi, en s'appuyant sur le droit du vainqueur. En août 1949, l'élargissement du Conseil de l'Europe à l'Allemagne montre, par ailleurs, qu'à peine réintégrée dans le concert des nations, celle-ci fait entendre haut et fort ses revendications. La question de la Sarre, territoire allemand rattaché économiquement à la France et doté d'un gouvernement autonome, suscite une vive tension. Les Allemands, qui souhaitent le retour de la Sarre à la mère-patrie, veulent que les délégués sarrois fassent partie, au sein du Conseil de l'Europe, de la délégation allemande. La France et le gouvernement sarrois, eux, veulent une délégation sarroise autonome. En l'absence d'un règlement à l'amiable, l'admission de l'Allemagne est ajournée. En mars 1950, on décidera finalement d'inviter Sarre et RFA séparément au Conseil et de faire de la Sarre un simple « membre associé ». Néanmoins, rien n'est réglé, d'autant qu'au-delà de questions politiques et d'amour-propre, la Sarre intéresse Français et Allemands pour ses richesses minières et industrielles.

L'élaboration du plan Schuman

Il existe donc, en 1948-1949, un contexte à la fois politique et économique particulier qui fait naître, chez le Français Jean Monnet, commissaire général au Plan, et dans son entourage, l'idée d'une union franco-allemande limitée à deux produits cruciaux : le charbon et l'acier, produits qui commandent toute la production industrielle. Homme

³ Voir l'introduction au discours n° 41.

d'affaires devenu fonctionnaire, Monnet est l'une des personnalités les plus influentes du xx^e siècle même si l'essentiel de sa carrière ne se déroule pas sur le devant de la scène⁴. Sa proximité affective et intellectuelle avec le monde anglo-saxon l'a longtemps fait pencher en faveur d'une union franco-britannique mais Londres s'y refuse. La conjoncture le pousse, dès lors, à envisager un rapprochement européen en s'appuyant sur l'Allemagne. Le premier chancelier de la RFA, le chrétien Konrad Adenauer, lui inspire d'ailleurs confiance. N'est-ce pas lui qui, de manière certes symbolique, va proposer, quelques semaines avant la déclaration Schuman, une « union franco-allemande » avec Parlement unique et nationalité commune ? De plus, en choisissant de mettre en commun les productions de charbon et d'acier, il défend également les intérêts français, très menacés par une possible crise de surproduction en Europe. Mais l'idée de Monnet va au-delà d'un simple « pool » franco-allemand. Il s'agit également de laisser la porte ouverte à d'autres pays européens et d'assurer un contrôle de la production par un organisme supranational. Si le projet est, au départ, économique, il est également très politique car il induit un recul des souverainetés nationales.

La déclaration est secrètement mise au point par Monnet et ses proches collaborateurs en avril 1950 et connaît pas moins de neuf moutures. Cependant, ses auteurs savent qu'elle n'a aucune chance d'être approuvée si elle n'est pas prononcée et portée par un homme politique crédible et de premier plan. Monnet pense au ministre des Affaires étrangères Robert Schuman (1886-1963) dont l'histoire personnelle est profondément marquée par la rivalité franco-allemande. Né après la défaite de 1870, d'une mère luxembourgeoise et d'un père issu de la Lorraine annexée, il fut allemand jusqu'en 1918 et poursuivit ses études de droit dans les universités allemandes et à Strasbourg. Député de Moselle de 1919 à 1940, siégeant au centre-droit et, un temps, sur les bancs démocrates-chrétiens, ce militant du catholicisme social, célibataire endurci, se fit, à la Chambre, l'ardent défenseur du particularisme de l'Alsace-Lorraine et de son statut spécial en matière d'enseignement et de religion. Dès 1925, tout en restant méfiant vis-à-vis de Berlin, il fut partisan de la politique de réconciliation franco-allemande menée par Aristide Briand mais ne s'engagea pas personnellement en ce sens, pas plus qu'il ne milita clairement au sein des premiers mouvements pro-européens. Sous-secrétaire d'État aux Réfugiés durant l'exode de 1940, il vota les pleins pouvoirs à Pétain, ce qui lui valut quelques mois d'inéligibilité à la Libération. Emprisonné par les Allemands dès septembre 1940, il fut placé en résidence surveillée dans le Palatinat en avril 1941, parvint à s'évader en zone libre en août 1942 et vécut le reste de la guerre dans la clandestinité mais sans participer à la Résistance. Dès octobre 1945, il est réélu député de Moselle et siège dans le groupe démocrate-chrétien du Mouvement républicain populaire (MRP). Entre 1946 et 1953, il appartient à presque tous les gouvernements et assure même la présidence du Conseil de novembre 1947 à juillet 1948. Il est ensuite, pendant quatre ans et demi, ministre des Affaires étrangères. Homme d'expérience, sérieux, modéré et respecté, le Lorrain Robert Schuman est, pour Jean Monnet, la personnalité la plus susceptible de concrétiser le rapprochement franco-allemand. Durant le dernier week-end d'avril 1950, Schuman prend connaissance du projet de déclaration et accepte de le faire sien.

⁴ Sur lui, voir l'introduction au discours n° 50.

Une « bombe » en guise de point de départ

Schuman et Monnet élaborent alors une stratégie de communication afin de donner à l'annonce le plus grand retentissement. Il s'agit avant tout de jouer sur l'effet de surprise afin d'éviter toute parade diplomatique. En France même, très peu d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires sont informés avant le Conseil des ministres du 9 mai, où les grandes lignes de la déclaration sont exposées, non sans susciter quelques réticences. À l'étranger, Adenauer a été mis au courant et a donné son aval, les États-Unis ont eu droit à quelques précisions et le Benelux comme la Grande-Bretagne ont été avertis, la veille, que la France allait prendre une initiative importante. On ne peut donc réellement parler de « bombe » dans les sphères dirigeantes, même si Londres en voudra toujours à Paris de ne pas l'avoir mieux informée, mais le terme n'est pas galvaudé en ce qui concerne la presse et le grand public. Le 9 mai 1950, à la veille d'une réunion censée définir la politique atlantique face à l'URSS, deux cents journalistes français et étrangers ont été convoqués pour une conférence de presse qu'ils croient banale dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay. Ni les photographes ni la radio ne se sont déplacés, ce qui obligera Schuman à se prêter, par la suite, à une reconstitution pour la postérité. Lorsque le ministre entame, de sa voix sobre, la lecture de la déclaration, il est presque seul à savoir que l'heure est historique. Annonçant un *acte hardi et constructif*, il met en exergue la nécessité de construire l'Europe pour préserver la paix et de la construire progressivement, par des *réalisation concrètes créant d'abord une solidarité de fait* entre la France et l'Allemagne. De là, dit-il, l'idée de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité supranationale et d'ouvrir cette communauté nouvelle à tout pays désireux de s'y associer. Il s'agirait là d'une première étape vers la naissance d'une fédération européenne.

Une fois cette déclaration prononcée, Schuman prend le train pour Londres où doit se tenir la réunion atlantique, laissant à Jean Monnet le soin d'explicitier davantage le projet à la presse. En effet, dans un premier temps, les journalistes ne semblent pas tous comprendre le caractère révolutionnaire du projet, et insistent bien plus sur ses aspects techniques et économiques que sur ses implications politiques. Sur le plan diplomatique, les réactions sont contrastées : l'Allemagne et les États-Unis réagissent très positivement, alors que Londres marque immédiatement ses réserves et son souci de ne pas s'intégrer économiquement à l'Europe occidentale. L'Italie et le Benelux posent leurs conditions mais adhèrent. En France comme ailleurs, les communistes perçoivent le plan Schuman comme une nouvelle manifestation de l'impérialisme américain tandis que des voix s'élèvent contre tout recul de la souveraineté nationale, particulièrement si l'Allemagne fait partie de l'aventure. Mais à force de volontarisme, les négociations aboutissent à la signature, le 18 avril 1951, du traité de Paris créant, pour cinquante ans, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre la France, la RFA, le Benelux et l'Italie. Elle entre en vigueur le 25 juillet 1952 et engrange, en peu de temps, des résultats très positifs en termes de productivité. Sise à Luxembourg, la Haute Autorité est d'abord dirigée par Jean Monnet. Parfois contestée pour son fonctionnement technocratique, elle n'en est pas moins la première institution européenne supranationale habilitée à prendre des décisions contraignantes.

Cependant, en dépit du vœu exprimé par Schuman le 9 mai 1950, on ne peut pas dire que la CECA fut l'instigatrice d'une Europe fédérale, bien loin, d'ailleurs, d'exister aujourd'hui. Son grand mérite fut d'avoir donné une impulsion décisive à l'intégration économique du continent, prélude à son intégration politique. Les temps étaient mûrs, en effet, pour une approche fonctionnelle, pour une avancée vers le Marché commun, que créera, en 1957, le traité de Rome, mais pas encore pour des abandons de pouvoir dans des domaines sensibles, comme le prouvera, en 1954, le rejet de la Communauté européenne de défense (CED). Pour tous les Européens, le nom de Robert Schuman est aujourd'hui synonyme de précurseur. S'il fut l'un des « pères de l'Europe », suivant l'expression consacrée, il fut aussi, après 1950, un pèlerin, un propagandiste de l'Europe. De 1955 à 1961, il présida le Mouvement européen et, de 1958 à 1960, l'Assemblée parlementaire européenne, timide ancêtre du Parlement actuel, sans jamais cesser de donner des conférences à travers le continent. À l'automne 1959, la maladie le contraignit à une retraite presque complète. Il décéda quatre ans plus tard. Les nombreuses rues, avenues et places qui aujourd'hui portent son nom, tant en France qu'ailleurs en Europe, témoignent du rôle majeur qu'il a joué dans le processus d'unification européenne.

LA DÉCLARATION SCHUMAN

Messieurs ;

Il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif. La France a agi et les conséquences de son action peuvent être immenses. Nous espérons qu'elles le seront. Elle a agi essentiellement pour la Paix. Pour que la Paix puisse vraiment courir sa chance il faut, d'abord, qu'il y ait une Europe. Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. Les conditions européennes doivent s'en trouver complètement transformées. Cette transformation rendra possible d'autres actions communes impossibles jusqu'à ce jour. L'Europe naîtra de tout cela, une Europe solidement unie et fortement charpentée. Une Europe où le niveau de vie s'élèvera grâce au groupement des productions et à l'extension des marchés qui provoqueront l'abaissement des prix. Une Europe où le Ruhr, la Sarre et les bassins français travailleront de concert et feront profiter de leur travail pacifique, suivi par des observateurs des Nations unies, tous les Européens sans distinction, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, et tous les territoires, notamment l'Afrique, qui attendent du vieux continent leur développement et leur prospérité.

Voici cette décision avec les conditions qui l'ont inspirée :

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif.

Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour participer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

[...] À l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés internationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profils élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

[...] L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront.